

DU DAHOMEY

==  
T PROVISOIRE  
==

II) E C R E T /) /° 568 /GPRD.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance n°1/GPRD, du 28 Octobre 1963, portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République du Dahomey ;

VU l'Ordonnance n°17/GPRD/SGG. du 4 Décembre 1963, modifiant et complétant l'Ordonnance n°1/GPRD. du 28 Octobre 1963 ;

VU le Décret n°71/PR/MFT/DGT. du 20 Février 1963 portant réorganisation des services du Travail et de la Main-d'Oeuvre ;

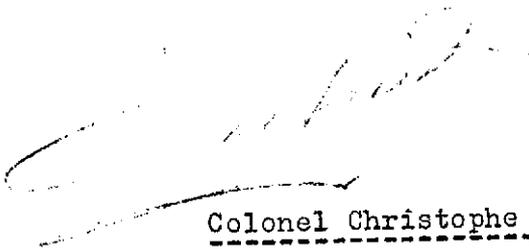
Le Conseil des Ministres entendu,

II) É C R Ê T E :  
-----

ICLÉ 1er.- Monsieur René DALODE, précédemment Contrôleur du Travail, est nommé Directeur du Bureau d'Etudes et du Contentieux à la Direction Générale du Travail et de la Main-d'oeuvre.

ICLÉ 2.-Le présent Décret qui prend effet pour compter du 16 Août 1963 sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 31 Décembre 1963.

  
Colonel Christophe SOGLO

IS :  
15 Ins.Travail 2  
5 Trésor 2  
4 Intéressé 1  
3 J.O.R.D. 1